Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 12/06/2026 à 14h02
Réference de l'AR : 051-215100538-20260611-2026_6_1-DE

République Française

Département de la Marne

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Bezannes

Séance du 11 juin 2026

Nombre de membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
29	22	28

L'an deux mille vingt-six, le onze juin à vingt-heures, le Conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Le Maire, David CAPPE, à la Mairie de la commune de Bezannes.

Le conseil du 11 Juin 2026 a été convoqué à la date du 05 Juin 2026.

Présents : BIENAIMÉ Vanessa, BOURDAIRE Sabine, BOURQUARDEZ Joël, CAPPÉ David, CHRÉTIEN Hervé, CRUSSIERE Virginie, DEMANGE Cyril, DEVOLDER Catherine, FOREST Louis-Xavier, GIRARD Jean-Christophe, HAMON Richard, LANGLET Virginie, LE COZ Roxanne, LOURIDO CIVES Josefina, MALÉZIEUX Samantha, MEZIANE Nabila, MILLOT Jean-Marc, MIMPONTEL Bruno, OZBAY Mesut, PIRES MENDES Elodie, SIFFERLEN André, VIENNOT Josiane

Absents : DIDIER Evelyne

Représentés : ACHTIOUI Samy par FOREST Louis-Xavier
FRANCOMME Frédéric par CRUSSIERE Virginie
HAJJI Mehdi par DEVOLDER Catherine
LEXCELLENT Nicolas par BIENAIME Vanessa
MENET Antoine par BOURQUARDEZ Joël
TRAVAINI Chiara par MIMPONTEL Bruno

M MILLOT Jean-Marc a été nommé secrétaire de séance.

N° de délibération : D2026-6-1
Objet : Avis défavorable au projet d'implantation d'une déchetterie-ressourcerie porté par Communauté Urbaine du Grand Reims au sein du Parc d'Affaires de Bezannes

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non-participant*
22	6	28	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article L. 2121-29 relatif aux affaires de la commune (CGCT) ;

VU les statuts de la Communauté urbaine du Grand Reims ;

VU le projet d'implantation d'une déchetterie-ressourcerie porté par la Communauté urbaine du Grand Reims sur le territoire de la commune ;

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 12/06/2026 à 14h02
Réference de l'AR : 051-215100538-20260611-2026_6_1-DE

CONSIDÉRANT que le Parc d'Affaires de Bezannes constitue une zone économique stratégique à forte valeur ajoutée, accueillant des activités tertiaires, hôtelières et de santé de premier plan, dont le développement participe à l'attractivité et au rayonnement du territoire communal et communautaire ;

CONSIDÉRANT que le Parc d'Affaires s'inscrit également dans un environnement résidentiel qualitatif, marqué notamment par la présence de nombreuses résidences bordant le Golf, et qu'il convient de préserver la cohérence urbaine, paysagère et résidentielle de ce secteur.

CONSIDÉRANT que le Parc d'Affaires de Bezannes constitue un pôle économique majeur de l'agglomération rémoise et une vitrine du développement communal ;

CONSIDÉRANT les impacts négatifs du projet de déchetterie-ressourcerie sur l'attractivité future du parc d'activités, l'accueil des entreprises, de leurs clients et partenaires, ainsi que sur l'image du territoire ;

CONSIDÉRANT que le projet en entrée de ville viendra ajouter des difficultés aux conditions de circulation sur un secteur déjà fortement fréquenté ;

CONSIDÉRANT que l'implantation d'une déchetterie-ressourcerie sur ce secteur apparaît en totale contradiction avec la vocation à la fois économique, tertiaire et résidentielle qualitative du Parc d'Affaires de Bezannes ;

CONSIDÉRANT la mobilisation des habitants de la commune, des acteurs majeurs et historiques du Parc d'Affaires contre ce projet d'implantation,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'émettre un avis défavorable au projet d'implantation d'une déchetterie-ressourcerie au sein du Parc d'Affaires de Bezannes ;

- D'autoriser Monsieur le Maire à transmettre la présente délibération au Président du Grand Reims.

Fait et délibéré le onze juin deux mille vingt-six susdits.

Pour extrait conforme

Affiché le : 12 / 06 / 2026





David CAPPE
Maire de Bezannes

Jean-Marc MILLOT
Secrétaire de séance